



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 MARS 2018

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

LE 12 MARS 2018

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL tenue à la salle Kamouraska du centre socioculturel Anne-Hébert ce douzième jour du mois de mars 2018, à 18 h 30.

Sont présents : Monsieur le conseiller Claude Phaneuf
 Monsieur le conseiller Sylvain Ferland
 Madame la conseillère Julie Guilbeault
 Madame la conseillère Nathalie Laprade
 Madame la conseillère Josée Lampron

Est absent : Monsieur le conseiller Martin Chabot

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Pierre Dolbec

Sont aussi présents : Monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier
 Madame la greffière adjointe Isabelle Bernier
 Monsieur le chargé de projet et technicien sénior Simon
 Mundviller

ORDRE DU JOUR

1. Recueillement, ouverture de la séance et constatation du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 26 février 2018

ADMINISTRATION MUNICIPALE

4. Achat de tablettes Ipad
5. Modification des tâches de l'adjointe administrative aux Services techniques (santé et sécurité au travail)
6. Amendement au PTI 2018
7. Remplacement du directeur des Services techniques (reporté)
8. Autorisation de signature contrat-volume Courrier de Portneuf
9. Autorisation de dépense : cahier spécial Courrier de Portneuf
10. Dépôt de la liste des chèques et dépôts
11. Dépôt des listes des engagements financiers
12. Approbation des comptes à payer de plus de 2 500 \$

AMÉNAGEMENT ET URBANISME

13. Demande de permis de construction de bâtiments principaux : 5040, route de Fossambault
14. Demande de permis de rénovation sans agrandissement : 10, rue Laurier
15. Demande de permis de rénovation sans agrandissement : 42, rue Jolicoeur
16. Demande de permis de rénovation sans agrandissement : 301, rue Edward-Assh
17. Affichage marché horticole
18. Vente de lots par placements M.P.

BIBLIOTHÈQUE

19. Formation d'un comité ad hoc pour l'intégration des arts à la nouvelle bibliothèque

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

20. Plan de mise en oeuvre de la gestion des matières résiduelles 2017-2021 de la MRC de la Jacques-Cartier : nomination d'un représentant de la ville à la MRC de la Jacques-Cartier



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 MARS 2018

HYGIÈNE DU MILIEU

21. Adoption d'un règlement d'emprunt pourvoyant à décréter une dépense et un emprunt de 2 400 000 \$ pour la construction d'un nouvel étang aéré et l'ajout d'un dégrilleur
22. Décontamination sous la dalle de l'ancienne caserne
23. Octroi d'un mandat aux professionnels : demande de subvention/usine d'eau potable et infrastructures
24. Contribution financière : parc linéaire de la rivière Jacques-Cartier

PARCS ET BÂTIMENTS

25. Embauche de personnel occasionnel au Service des travaux publics - été 2018

SANTÉ, BIEN-ÊTRE / CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

26. Gratuité d'une salle : Cap Fémina Aventure
27. Gratuité d'un local à la Coop d'initiation à l'entrepreneuriat

SÉCURITÉ PUBLIQUE

28. Adoption d'un règlement concernant l'achat d'un camion échelle et de bornes sèches

SPORTS ET LOISIRS

29. Adoption d'un règlement d'emprunt pourvoyant à décréter une dépense et un emprunt de 100 000 \$: travaux à la maison des Organismes, acquisition d'un ouvre-porte pour la maison des Aînés et installations pour le dek hockey
30. Avis de motion : construction d'une bibliothèque
31. Adoption d'un projet de règlement pourvoyant à décréter une dépense et un emprunt pour la construction d'une bibliothèque
32. Mandat aux professionnels : projet d'un parc de planche à roulettes

TRANSPORT

33. Autorisation de signature de la promesse de vente/achat du lot 4 366 532
34. Avis de motion : achat de machinerie et camionnette
35. Adoption d'un projet de règlement pourvoyant à décréter une dépense et un emprunt pour l'achat de machinerie et d'équipements
36. Avis de motion : construction d'une rue entre les rues Edward-Assh et du Levant
37. Avis de motion : travaux de réfection de la route de la Jacques-Cartier et de la rue Vanier
38. Autorisation de signature de l'entente de déneigement avec la ville de Lac-Sergent
39. Embauche d'un mécanicien (reporté)
40. Vente à l'encan (reporté)
41. Confirmation de fin des travaux sur la route des Érables
42. Immatriculation des véhicules
43. Demande d'autorisation des Forces armées canadiennes de circuler sur les routes de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier

AUTRES SUJETS

44. Période de questions
45. Ajournement au 26 mars 2018 à 19 h 30

Le quorum étant constaté, la séance du mois de mars est ouverte.

L'expression « **ADOPTÉE** » signifie que tous les conseillers présents ont voté en faveur de la proposition, « **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** » signifie que tous les conseillers et le maire ont voté en faveur de la proposition alors que l'expression « **ADOPTÉE À LA MAJORITÉ** » signifie que malgré qu'un ou plusieurs conseillers aient voté contre la proposition, la majorité de vote en faveur de la proposition a quand même été atteinte.

130-2018

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel qu'il a été présenté en y reportant le point 7, le point 39 ainsi que le point 40.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 MARS 2018

131-2018 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 26 FÉVRIER 2018

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du 26 février 2018 comme il a été déposé.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION MUNICIPALE

132-2018 ACHAT DE TABLETTES IPAD

ATTENDU le rapport de la trésorière, madame Julie Cloutier, en date du 6 mars 2018;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Julie Guilbeault
ET RÉSOLU d'autoriser l'achat de huit tablettes pour remplacer celles des élus ainsi que celle du directeur du Service de protection contre les incendies, auprès de Apple Store for Business pour un montant de 4 271,65 \$, plus taxes, et ce, conformément à la soumission transmise par courriel le 6 mars 2018, ainsi que la configuration de ce matériel effectuée par Maralix enr. qui est estimée à 1 332 \$, plus taxes.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'approprier les sommes de 4 944,60 \$ du fonds de roulement, remboursable sur trois ans, ainsi que la somme de 938,54 \$ du poste 02-220-00-726.

ADOPTÉE

133-2018 MODIFICATION DES TÂCHES DE L'ADJOINTE ADMINISTRATIVE AUX SERVICES TECHNIQUES (SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL)

ATTENDU la demande du 22 février 2018 adressée au conseil par madame Nancy Baribeau, adjointe administrative aux Services techniques;

ATTENDU que cette dernière était également coordonnatrice à la santé-sécurité;

ATTENDU que cette tâche sera dorénavant confiée à l'adjointe administrative au Service des travaux publics;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Julie Guilbeault
ET RÉSOLU que, dorénavant, la tâche de coordonnatrice à la santé-sécurité soit confiée à l'adjointe administrative au Service des travaux publics.

ADOPTÉE

134-2018 AMENDEMENT AU PTI 2018

ATTENDU le calendrier de travail préparé par le Service des travaux publics pour l'année 2018;

ATTENDU que certains projets ont été ajoutés à ceux du plan triennal d'immobilisations;

ATTENDU que certains projets doivent être retirés du PTI, faute de temps pour les réaliser;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Julie Guilbeault
ET RÉSOLU de reporter à une date ultérieure les projets suivants :

- Porte d'accès parc du Grand-Héron;
- Clôture sentier piétonnier menant au parc du Grand-Héron;
- Mise aux normes de certains parcs et espaces verts et abreuvoirs.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 MARS 2018

135-2018 **AUTORISATION DE SIGNATURE CONTRAT-VOLUME COURRIER DE PORTNEUF**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Julie Guilbeault
ET RÉSOLU d'autoriser monsieur le directeur général et greffier à signer, un contrat avec le Courrier de Portneuf concernant une réduction accordée à la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier pour la parution des avis publics moyennant l'atteinte d'un volume de 11 000 lignes pour une période d'un an à compter du 14 mars 2018.

ADOPTÉE

136-2018 **AUTORISATION DE DÉPENSE : CAHIER SPÉCIAL COURRIER DE PORTNEUF**

ATTENDU que le journal le Courrier de Portneuf couvre la presque totalité des événements de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;

ATTENDU que le Courrier de Portneuf publiera, le 9 mai prochain, un cahier spécial sur la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;

ATTENDU que ce cahier sera imprimé sur papier blanc de qualité supérieure et dans un format supérieur au journal et qu'il sera inséré dans l'édition régulière du journal tirée à 35 600 copies;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Julie Guilbeault
ET RÉSOLU que ce conseil autorise une dépense de 2 400 \$, plus taxes, pour assurer une plus grande visibilité de la Ville dans ce cahier spécial.

IL EST AUSSI RÉSOLU que le directeur général et greffier soit autorisé à signer tout document en ce sens.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'approprier la somme de 2 520 \$ du poste budgétaire 02-639-02-999 - Promotion municipalité.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE LA LISTE DES CHÈQUES ET DÉPÔTS

Monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier dépose la liste des chèques et dépôts pour la période se terminant le 28 février 2018, laquelle totalise 713 753,09 \$.

DÉPÔT DES LISTES DES ENGAGEMENTS FINANCIERS

Monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier dépose la liste des engagements financiers pour la période se terminant le 7 mars 2018, laquelle comprend 114 commandes au montant de 510 252,23 \$.

137-2018 **APPROBATION DES COMPTES À PAYER DE PLUS DE 2 500 \$**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Julie Guilbeault
ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer au 28 février 2018, laquelle totalise la somme de 75 194,10 \$ et d'autoriser la trésorière à faire les versements aux fournisseurs.

ADOPTÉE

AMÉNAGEMENT ET URBANISME

138-2018 **DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION DE BÂTIMENTS PRINCIPAUX : 5040, ROUTE DE FOSSAMBAULT**

ATTENDU les demandes de permis de construction pour deux habitations bifamiliales isolées à construire au 5040, route de Fossambault, soit les unités 100-102 et 120-122;

ATTENDU que les permis sont assujettis au règlement sur les PIIA;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 MARS 2018

ATTENDU que les critères d'analyse au PIIA relatifs à l'architecture sont rencontrés ou non applicables;

ATTENDU les documents déposés par le requérant;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland

ET RÉSOLU d'octroyer les permis de construction pour deux habitations bifamiliales isolées à construire au 5040, route de Fossambault, soit les unités 100-102 et 120-122 demandés par MNJE Construction inc.

ADOPTÉE

139-2018

DEMANDE DE PERMIS DE RÉNOVATION SANS AGRANDISSEMENT : 10, RUE LAURIER

ATTENDU la demande permis de rénovation sans agrandissement présentée par monsieur Christian Ouellet pour le 10, rue Laurier;

ATTENDU que ce bâtiment apparaît à l'annexe 2 du Règlement sur les PIIA comme ayant une valeur patrimoniale et que le permis est donc assujéti à ce règlement;

ATTENDU que la demande consiste à retirer une porte sur le mur arrière, porte qui menait au commerce qui est aujourd'hui fermé;

ATTENDU qu'il s'agit de changer la porte avant par une porte identique, mais en meilleur état;

ATTENDU que la demande consiste à changer une porte pour une fenêtre semblable aux autres et non pas à changer toutes les fenêtres;

ATTENDU que les critères d'analyse au PIIA relatifs à l'architecture sont non applicables pour la plupart;

ATTENDU le rapport de la conseillère en urbanisme en date du 27 février 2018 ainsi que les documents déposés par le requérant;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Julie Guilbeault

ET RÉSOLU d'octroyer le permis de rénovation sans agrandissement à la suite de la demande présentée par monsieur Christian Ouellet pour le 10, rue Laurier.

ADOPTÉE

140-2018

DEMANDE DE PERMIS DE RÉNOVATION SANS AGRANDISSEMENT : 42, RUE JOLICOEUR

ATTENDU la demande de permis de rénovation sans agrandissement présentée par madame Isabelle Lapointe pour le 42, rue Jolicoeur;

ATTENDU que les fenêtres sont situées sur le mur arrière de la résidence;

ATTENDU que les fenêtres doivent être changées pour des raisons de sécurité ainsi que pour se conformer au règlement provincial sur la sécurité des piscines privées;

ATTENDU que les critères d'analyse au PIIA relatifs à l'architecture ne sont pas applicables;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Julie Guilbeault



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 MARS 2018

ET RÉSOLU d'octroyer le permis de rénovation sans agrandissement à la suite de la demande présentée par madame Isabelle Lapointe afin de changer deux fenêtres sur le mur arrière du 42, rue Jolicoeur.

ADOPTÉE

141-2018

DEMANDE DE PERMIS DE RÉNOVATION SANS AGRANDISSEMENT : 301, RUE EDWARD-ASSH

ATTENDU la demande de permis de rénovation sans agrandissement présentée par monsieur Éric Chatila pour le 301, rue Edward-Assh;

ATTENDU que le permis est assujéti au règlement sur les PIIA;

ATTENDU que les critères d'analyse au PIIA relatifs à l'aménagement du site sont rencontrés ou non applicables;

ATTENDU qu'aucun arbre n'est présent sur le terrain et que le projet n'en prévoit pas;

ATTENDU que le parc industriel constitue un lieu d'emploi, que celui-ci devra être desservi dans les prochaines années par des infrastructures de transports actifs et que le projet ne prévoit pas de support à vélo;

ATTENDU le rapport de la conseillère en urbanisme en date du 27 février ainsi que les documents déposés par le requérant;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Josée Lampron

ET RÉSOLU d'octroyer le permis à monsieur Éric Chatila afin de réaliser les travaux prévus au permis de rénovation sans agrandissement pour le 301, rue Edward-Assh;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de demander au requérant de planter un arbre dans l'îlot de végétation prévu, ainsi que de lui suggérer de mettre à disposition un support à vélo.

ADOPTÉE

142-2018

AFFICHAGE MARCHÉ HORTICOLE

ATTENDU que le 26 mai 2018, la Société d'horticulture et d'écologie de la Jacques-Cartier tiendra son marché horticole au parc du Grand-Héron;

ATTENDU que la présidente de l'organisme a adressé une demande d'autorisation d'affichage pour la journée de l'événement;

ATTENDU que trois emplacements ont été ciblés pour l'installation d'une pancarte de 3 pieds x 4 pieds;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade

ET RÉSOLU d'autoriser l'affichage sur les terrains de la Ville pour le Marché horticole, uniquement pour la journée de l'événement, soit le 26 mai 2018, aux endroits suivants :

- Terrain de la maison Catherin'Art, au coin de la rue Rouleau et de la route de Fossambault;
- Terrain des Services techniques, au coin des rues Rouleau et Louis-Jolliet;
- Entrée du pavillon Desjardins.

La Société d'horticulture et d'écologie de la Jacques-Cartier est responsable de l'installation et du ramassage de l'affichage.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 MARS 2018

143-2018 **VENTE DE LOTS PAR PLACEMENTS M.P.**

ATTENDU l'offre de vente signée le 14 novembre 2017 et autorisée par la résolution 376-2017 pour acquérir une partie des lots 4 366 522, 4 367 410 et 5 579 074 de Placements M.P. inc.;

ATTENDU le plan préliminaire préparé par monsieur Martin Pageau, arpenteur-géomètre, sous le numéro 5977;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade

ET RÉSOLU d'autoriser monsieur le maire Pierre Dolbec et monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier à signer l'acte de vente pour l'acquisition d'une partie des lots 4 366 522, 4 367 410 et 5 579 074 de Placements M.P. inc. en lien avec la résolution 376-2017.

IL EST DE PLUS RÉSOLU de mandater l'étude de Boilard, Renaud notaire inc. pour la préparation de l'acte de vente.

ADOPTÉE

BIBLIOTHÈQUE

144-2018 **FORMATION D'UN COMITÉ AD HOC POUR L'INTÉGRATION DES ARTS À LA NOUVELLE BIBLIOTHÈQUE**

ATTENDU la construction d'une nouvelle bibliothèque;

ATTENDU la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics;

ATTENDU le budget de 26 925 \$ alloué par le ministère de la Culture et des Communications pour l'intégration d'une oeuvre d'art expressément conçue pour le bâtiment;

ATTENDU la nécessité de former un comité ad hoc qui aura pour tâche de recevoir les propositions des artistes et de sélectionner l'oeuvre qui répond le mieux aux critères que le comité aura préalablement établis;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Josée Lampron

ET RÉSOLU de former un comité ad hoc pour l'intégration des arts qui sera formé :

- D'un représentant du propriétaire;
- De l'architecte du projet;
- D'un spécialiste des arts;
- D'un représentant du ministère de la Culture et des Communications.

IL EST DE PLUS RÉSOLU de nommer madame Lise Langlois, directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire à titre de représentante du propriétaire.

ADOPTÉE

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

145-2018 **PLAN DE MISE EN OEUVRE DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2017-2021 DE LA MRC DE LA JACQUES-CARTIER : NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA VILLE À LA MRC DE LA JACQUES-CARTIER**

ATTENDU que la MRC de La Jacques-Cartier a adopté en juin 2017 son Plan de mise en oeuvre de la gestion des matières résiduelles 2017-2021;

ATTENDU que ce plan comprend un éventail d'actions à réaliser au cours des cinq prochaines années afin d'atteindre les objectifs fixés lors de l'élaboration du plan métropolitain;

ATTENDU que même si la gestion des déchets a été déléguée à la Régie verte, certaines actions sont tout de même sous la responsabilité des municipalités respectives;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 MARS 2018

ATTENDU que l'adhésion à la démarche permettra à notre municipalité de retirer des bénéfices environnementaux, sociaux et économiques;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Julie Guilbeault
ET RÉSOLU de nommer monsieur Pascal Bérubé, directeur adjoint à l'urbanisme, au développement durable et inspecteur en bâtiment pour participer aux rencontres techniques du comité formé dans le cadre du Plan de mise en oeuvre de la gestion des matières résiduelles 2017-2021 de la MRC de La Jacques-Cartier.

ADOPTÉE

HYGIÈNE DU MILIEU

146-2018

ADOPTION D'UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT POURVOYANT À DÉCRÉTER UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 2 400 000 \$ POUR LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEL ÉTANG AÉRÉ ET L'AJOUT D'UN DÉGRILLEUR

ATTENDU qu'il est nécessaire de construire un nouvel étang aéré et d'ajouter un dégrilleur;

ATTENDU que le coût de ces travaux est estimé à 2 400 000 \$;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'effectuer un emprunt de 2 400 000 \$ pour en payer le coût;

ATTENDU qu'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné lors de la séance de ce conseil tenue le 26 février 2018;

ATTENDU que le projet de règlement numéro APR-86-2018 a été adopté lors de la séance du conseil municipal tenue le 26 février 2018;

ATTENDU que les procédures prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été suivies;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf

ET RÉSOLU que ce conseil adopte le présent règlement portant le numéro 1423-2018 lequel ordonne et statue comme suit :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1423-2018

ARTICLE 1 TRAVAUX DÉCRÉTÉS

Le Conseil est autorisé à exécuter ou faire exécuter les travaux de construction d'un nouvel étang aéré et d'ajouter un dégrilleur, tel que décrits et estimés dans un document préparé par monsieur Simon Mundviller, technicien sénior et chargé de projets de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier en date du 22 février 2018, un document préparé par monsieur Simon Barbeau, ingénieur et vérifié par monsieur Éric Pinard, ingénieur pour la firme SNC-Lavallin en date du 19 décembre 2017 et les plans préparés par monsieur Éric Pinard, ingénieur pour la firme SCN-Lavallin en date du 26 septembre 2017, projet numéro 646413, Construction d'un 5^{ème} étang aéré et d'un bâtiment de prétraitement des eaux usées.

Ces documents sont joints au présent règlement comme annexes « A », « B » et « C » pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 2 DÉPENSE AUTORISÉE

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 2 400 000 \$, pour les fins du présent règlement, incluant le coût des travaux, les honoraires professionnels de surveillance, les imprévus, les frais d'emprunt et les taxes nettes.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 MARS 2018

ARTICLE 3 EMPRUNT AUTORISÉ

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 2 400 000 \$, sur une période de 25 ans.

ARTICLE 4 TAXE SPÉCIALE

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est, par le présent règlement, imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables desservis par le réseau d'égout municipal, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5 EXCÉDENT

S'il advient que le montant d'une appropriation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour lesquelles l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6 CONTRIBUTION OU SUBVENTION

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.

ARTICLE 7 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

ADOPTÉ À SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER,
CE 12^e JOUR DU MOIS DE MARS DEUX MILLE DIX-HUIT.

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
GREFFIER

ADOPTÉE

147-2018

DÉCONTAMINATION SOUS LA DALLE DE L'ANCIENNE CASERNE

ATTENDU la décontamination du site où se situait l'ancien poste d'incendie sis au 5-7, route de la Jacques-Cartier;

ATTENDU qu'il reste une partie du sol situé sous la dalle du bâtiment à décontaminer;

ATTENDU qu'un premier appel d'offres n'a pas été retenu, compte tenu du prix élevé et des règles de soumission;

ATTENDU qu'il s'avère nécessaire de lancer un second appel d'offres, mais cette fois, public.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf

ET RÉSOLU de mandater la firme Akifer, génie-conseil, pour l'émission d'un nouvel appel d'offres visant la décontamination d'une partie du sol situé sous la dalle du bâtiment servant autrefois de poste d'incendie.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 MARS 2018

Le montant du mandat est de 2 790 \$, plus taxes, suivant la proposition de travail d'Akifer datée du 7 mars 2018.

IL EST AUSSI RÉSOLU d'approprier la somme nette de 2 929,15 \$ de l'excédent de fonctionnement.

ADOPTÉE

148-2018

OCTROI D'UN MANDAT AUX PROFESSIONNELS : DEMANDE DE SUBVENTION / USINE D'EAU POTABLE ET INFRASTRUCTURES

ATTENDU que les autorités de la SÉPAQ et les représentants de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier se sont rencontrés afin de convenir d'une stratégie commune pour une demande de subvention pour, à la fois, agrandir l'usine d'eau potable de la Ville et les infrastructures de celle-ci à la Station touristique Duchesnay et les infrastructures privées de la Station.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU de mandater la firme ARPO Groupe-Conseil selon les termes de son offre de services professionnels datée du 5 mars 2018 pour préparer les documents préliminaires devant accompagner une demande de subvention dans le cadre des programmes d'infrastructures des gouvernements du Québec et du Canada. A cela s'ajoute une somme de 1 200 \$ payable à Louis Bourque, ingénieur, pour compléter l'estimation des coûts.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'approprier la somme nette de 11 548,63 \$ de l'excédent non affecté (59-110-00-000).

ADOPTÉE

149-2018

CONTRIBUTION FINANCIÈRE : PARC LINÉAIRE DE LA RIVIÈRE JACQUES-CARTIER

ATTENDU le projet de parc linéaire dans le corridor de la rivière Jacques-Cartier, à l'étude depuis deux ans;

ATTENDU la demande d'assistance financière du président de la Corporation du bassin de la Jacques-Cartier (CBJC) en date du 6 décembre 2017 pour l'élaboration d'un plan de travail par un consultant;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU d'octroyer une somme de 1 000 \$ à la CBJC, qui s'ajoutera à la contribution des MRC de la Jacques-Cartier et de Portneuf, ainsi qu'à celle des municipalités participantes, et ce, pour l'élaboration de ce plan de travail.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'imputer la dépense au poste budgétaire 02-460-00-991 après un transfert de 1 000 \$ du poste budgétaire 02-460-00-419.

ADOPTÉE

PARCS ET BÂTIMENTS

150-2018

EMBAUCHE DE PERSONNEL OCCASIONNEL AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS - ÉTÉ 2018

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU d'autoriser l'embauche des personnes suivantes aux postes mentionnés. Toutes les conditions d'embauche apparaissent au tableau annexé, préparé par la trésorière :

- 1- Josée Boucher : aide-horticultrice;
- 2- Isabelle Lortie : aide-horticultrice;
- 3- Chantale Robitaille : aide-horticultrice;
- 4- Jacques-André Proulx : préposé à l'entretien ménager;
- 5- Sophie Bélanger : préposée à l'entretien ménager;
- 6- Frédéric Boissonnier : journalier;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 MARS 2018

- 7- Benoit-Jean Bédard : journalier;
- 8- À déterminer : aide-horticulteur;
- 9- À déterminer : aide-horticulteur (tonte de gazon).

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'autoriser le directeur adjoint au Service des travaux publics à procéder à l'embauche de personnel pour combler les postes numéros 8 et 9.

ADOPTÉE

SANTÉ, BIEN-ÊTRE / CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

151-2018 GRATUITÉ D'UNE SALLE : CAP FÉMINA AVENTURE

ATTENDU la demande de commandite de madame Guylaine Neault, résidente de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et madame Chantal Doyon, co-équipières du défi Cap Fémina Aventure qui aura lieu en octobre 2018;

ATTENDU que Cap Fémina Aventure est un raid solidaire 100 % féminin qui se déroule au Maroc et qui existe depuis 2011;

ATTENDU la tenue, le samedi 5 mai 2018, d'une soirée au centre socioculturel Anne-Hébert afin d'amasser des fonds pour leur projet solidaire;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Julie Guilbeault

ET RÉSOLU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier offre gratuitement l'utilisation de la salle Le Torrent du centre socioculturel Anne-Hébert pour la soirée bénéfique à être tenue le 5 mai prochain dans le cadre du défi Cap Fémina Aventure auquel participeront mesdames Guylaine Neault et Chantal Doyon en octobre 2018.

ADOPTÉE

152-2018 GRATUITÉ D'UN LOCAL À LA COOP D'INITIATION À L'ENTREPRENEURIAT

ATTENDU la demande de madame Stéphanie Lépine, agente de projets en entrepreneuriat du Carrefour jeunesse-emploi Portneuf, pour l'utilisation gratuite d'un local afin d'y tenir, pour une deuxième année, la Coop d'initiation à l'entrepreneuriat collectif, du 22 mai au 18 août 2018;

ATTENDU que ce projet permettra à dix adolescents, âgés entre 14 et 17 ans, de créer leur propre emploi d'été en offrant divers services à la communauté;

ATTENDU le rapport de madame Lise Langlois, directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, en date du 28 février 2018;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Julie Guilbeault

ET RÉSOLU d'autoriser la COOP d'initiation à l'entrepreneuriat collectif de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier à utiliser gratuitement la salle Desjardins du Pavillon des sports, du 22 mai au 22 juin 2018, et la salle le Premier Jardin au centre socioculturel Anne-Hébert, du 23 juin au 18 août 2018.

ADOPTÉE

SÉCURITÉ PUBLIQUE

153-2018 ADOPTION D'UN RÈGLEMENT CONCERNANT L'ACHAT D'UN CAMION ÉCHELLE ET DE BORNES SÈCHES

ATTENDU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, par entente intermunicipale, dessert les Villes avoisinantes, soit Lac St-Joseph, Fossambault-sur-le-Lac et une partie de Shannon;

ATTENDU qu'il est nécessaire, conformément au schéma de risques de la MRC de la Jacques-Cartier, de pouvoir disposer d'une réserve d'eau suffisante au Lac St-Joseph pour desservir toutes ces municipalités, dont une grande partie de ces territoires ne possèdent pas de réseaux d'aqueduc;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 MARS 2018

ATTENDU qu'il s'avère nécessaire pour le Service de protection contre les incendies de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier d'aménager deux points d'eau (bornes sèches) au Lac St-Joseph et aussi de faire l'acquisition d'un véhicule d'élévation usagé et de ses équipements;

ATTENDU que le coût de ces travaux et acquisitions est estimé à 377 000 \$;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'effectuer un emprunt de 377 000 \$ pour en payer le coût;

ATTENDU que le projet de règlement numéro APR-84-2018 a été adopté lors de la séance du conseil municipal tenue le 12 février 2018;

ATTENDU qu'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné lors de la séance de ce conseil tenue le 12 février 2018;

ATTENDU que les procédures prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland

ET RÉSOLU que ce conseil adopte le présent règlement lequel ordonne et statue comme suit :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1424-2018

ARTICLE 1 ACQUISITION

Le conseil est autorisé à effectuer l'achat de matériel et l'installation de deux bornes sèches et d'un véhicule d'élévation et de ses équipements, le tout comme précisé et estimé au document préparé en date du 8 février 2018 par monsieur Martin Lavoie, directeur du Service de protection contre les incendies et illustré au document préparé par Granby Composites, lesquels documents sont annexés au présent règlement sous la cote « Annexe A » et « Annexe B » pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 2 DÉPENSE AUTORISÉE

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 377 000 \$, pour les fins du présent règlement, cette somme incluant le coût des acquisitions décrites à « l'Annexe A », le coût des travaux, les autres frais, les frais d'emprunt et les taxes nettes.

ARTICLE 3 EMPRUNT AUTORISÉ

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 377 000 \$, sur une période de dix ans.

ARTICLE 4 TAXE SPÉCIALE

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la ville, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5 EXCÉDENT

S'il advient que le montant d'une appropriation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour lesquelles l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6 CONTRIBUTION OU SUBVENTION

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 MARS 2018

le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 7 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

ADOPTÉ À SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER,
CE 12^e JOUR DU MOIS DE MARS DEUX MILLE DIX-HUIT.

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
GREFFIER

ADOPTÉE

SPORTS ET LOISIRS

154-2018

ADOPTION D'UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT POURVOYANT À DÉCRÉTER UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 100 000 \$: TRAVAUX À LA MAISON DES ORGANISMES, ACQUISITION D'UN OUVERTE-PORTE POUR LA MAISON DES AÎNÉS ET INSTALLATIONS POUR LE DEK HOCKEY

ATTENDU qu'il s'avère nécessaire de faire des travaux à la maison des Organismes, de munir d'un ouvre-porte la maison des Aînés et de fournir les installations pour pratiquer le Dek Hockey;

ATTENDU que le coût de ces acquisitions et travaux est estimé à 100 000 \$;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'effectuer un emprunt de 100 000 \$ pour en payer le coût;

ATTENDU que le projet de règlement numéro APR-87-2018 a été adopté lors de la séance du conseil municipal tenue le 26 février 2018;

ATTENDU qu'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné lors de la séance de ce conseil tenue le 26 février 2018;

ATTENDU que les procédures prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été suivies;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Josée Lampron

ET RÉSOLU que ce conseil adopte le présent règlement portant le numéro 1425-2018 pourvoyant à décréter une dépense et un emprunt de 100 000 \$ pour effectuer des travaux à la maison des Organismes, acquérir un ouvre-porte pour la maison des Aînés et fournir des installations pour le Dek Hockey.

RÈGLEMENT NUMÉRO 1425-2018

ARTICLE 1 Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 ACQUISITION ET TRAVAUX DÉCRÉTÉS

Le conseil est autorisé à acquérir un ouvre-porte pour la maison des Aînés, à exécuter ou faire exécuter les travaux à la maison des Organismes et procéder à l'acquisition des matériaux et leur installation pour le Dek Hockey, tel qu'il appert de l'estimation des coûts préparée par le technicien sénior et chargé de projets, monsieur Simon Mundviller, en date du 22 février 2018.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 MARS 2018

Ce document est joint au présent règlement comme annexe « A » pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 3 DÉPENSE AUTORISÉE

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 100 000 \$, pour les fins du présent règlement, incluant les travaux, les imprévus, les frais d'emprunt et les taxes nettes.

ARTICLE 4 EMPRUNT AUTORISÉ

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 100 000 \$, sur une période de dix ans.

ARTICLE 5 TAXE SPÉCIALE

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la ville, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6 EXCÉDENT

S'il advient que le montant d'une appropriation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour lesquelles l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7 CONTRIBUTION OU SUBVENTION

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 8 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

ADOPTÉ À SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER,
CE 12^e JOUR DU MOIS MARS DEUX MILLE DIX-HUIT.

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
GREFFIER

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION : CONSTRUCTION D'UNE BIBLIOTHÈQUE

Madame la conseillère Josée Lampron donne avis de la présentation à une séance ultérieure d'un règlement pourvoyant à amender le Règlement numéro 1242-2014 concernant la construction d'une nouvelle bibliothèque municipale, de façon à modifier, notamment, l'estimé du coût des travaux, à approprier une aide financière dans le cadre du Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec, volet Fonds des petites collectivités, à annexer au règlement de nouveaux plans et à modifier le montant de l'emprunt.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 MARS 2018

155-2018

ADOPTION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT POURVOYANT À DÉCRÉTER UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT POUR LA CONSTRUCTION D'UNE BIBLIOTHÈQUE

ATTENDU que ce conseil a adopté le 13 janvier 2014 le Règlement numéro 1242-2014 décrétant une dépense et un emprunt de 1 675 000 \$ pour la construction d'une nouvelle bibliothèque municipale;

ATTENDU que la promesse de subvention annoncée auparavant n'a pas été respectée;

ATTENDU toutefois qu'une nouvelle aide financière de 1 186 624 \$ a été confirmée le 26 avril 2017 par les ministres Luc Fortin et Martin Coiteux dans le cadre du Fonds des petites collectivités du « Nouveau fonds Chantiers Canada-Québec »;

ATTENDU que la bibliothèque à construire sera de plus grande superficie que celle prévue au Règlement numéro 1242-2014 et donc que de nouveaux plans ont été réalisés de même qu'un nouvel estimé;

ATTENDU également que l'aide financière sera appropriée au nouveau règlement faisant en sorte que l'emprunt autorisé sera moindre que dans le règlement numéro 1242-2014;

ATTENDU qu'il s'avère donc nécessaire d'amender certains articles et annexes du règlement numéro 1242-2014;

ATTENDU que l'article 556 de *la Loi sur les cités et les villes* permet aux municipalités de ne requérir que l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire si les travaux réalisés lorsque les dépenses prévues dans un règlement d'emprunt sont subventionnées à 50 % et plus par le gouvernement ou par l'un de ses ministres;

ATTENDU que les procédures de l'article 356 de *la Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Josée Lampron

ET RÉSOLU que ce conseil adopte le présent projet de règlement pourvoyant à amender le Règlement numéro 1242-2014 décrétant la construction d'une nouvelle bibliothèque municipale.

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO APR-89-2018

ARTICLE 1 L'article 1 du Règlement numéro 1242-2014 est remplacé par le suivant :

Le conseil décrète, par les présentes, les travaux de construction d'une bibliothèque municipale, selon les plans préparés par ABCP Architecture en date du 20 décembre 2017 et le détail des coûts de construction préparé par ABCP Architecture et LGT en date du 7 décembre 2017; ces documents font partie intégrante du présent règlement comme Annexes « A » et « B ».

ARTICLE 2 L'article 2 du Règlement numéro 1242-2014 est remplacé par le suivant :

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 2 055 000 \$ pour les fins du présent règlement, incluant les honoraires professionnels, les taxes nettes, la main d'œuvre municipale et les frais d'emprunt, comme indiqué au document « Bilan des coûts » préparé par monsieur Martin Careau, ingénieur, directeur des Services techniques et directeur général adjoint de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier en date du 30 janvier 2018 lequel document est joint au présent règlement sous la cote « Annexe C ».



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 MARS 2018

ARTICLE 3 L'article 3 du règlement numéro 1242-2014 est remplacé par le suivant :

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 1 461 688 \$ sur une période de 25 ans. Ce conseil approprie aux fins du présent règlement l'aide financière de 593 312 \$ (aide financière provenant du gouvernement fédéral) confirmée le 26 avril 2017 dans une lettre signée par les ministres Luc Fortin et Martin Coiteux dans le cadre du Fonds des petites collectivités du « Nouveau fonds Chantiers Canada-Québec », lequel document est joint au présent règlement sous la cote « Annexe D ».

ARTICLE 4 Les articles 4, 5 et 6 du Règlement numéro 1242-2014 demeurent inchangés.

ARTICLE 5 Le Règlement numéro 1414-2018 est abrogé.

ARTICLE 6 Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

ADOPTÉ À SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER,
CE 12^e JOUR DU MOIS MARS DEUX MILLE DIX-HUIT.

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
GREFFIER

ADOPTÉE

156-2018

MANDAT AUX PROFESSIONNELS : PROJET D'UN PARC DE PLANCHE À ROULETTES

ATTENDU que le conseil municipal a adopté par la résolution numéro 310-2017 le plan directeur du parc du Grand-Héron révisé;

ATTENDU que ce plan directeur prévoit la construction d'une zone pour les adolescents incluant un parc de planche à roulettes;

ATTENDU que le coût de ces travaux est estimé à 142 800 \$;

ATTENDU l'offre de service de TRD, datée du 26 février 2018, pour la conception des plans et devis pour le parc de planche à roulettes;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Josée Lampron
ET RÉSOLU d'octroyer un contrat pour la conception des plans et devis pour le parc de planche à roulettes, pour un montant de 4 100 \$, à Technologie Ramp Design.

Cette dépense est imputée au règlement d'emprunt numéro 1406-2017, sous-projet 01.

ADOPTÉE

TRANSPORT

157-2018

AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA PROMESSE DE VENTE/ACHAT DU LOT 4 366 532

ATTENDU la résolution 58-2018 qui mandate la firme Boilard Renaud notaires pour la rédaction d'une promesse de vente - promesse d'achat d'une partie du lot 4 366 532 d'une superficie de 63 527 mètres carrés;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 MARS 2018

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland
ET RÉSOLU d'autoriser monsieur le maire Pierre Dolbec et monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier à signer ladite promesse de vente - promesse d'achat d'une partie du lot 4 366 532 d'une superficie de 63 527 mètres carrés.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION : ACHAT DE MACHINERIE ET CAMIONNETTE

Monsieur le conseiller Sylvain Ferland donne avis de la présentation à une séance ultérieure d'un règlement décrétant l'achat d'une chenille de déneigement pour trottoirs et d'une camionnette pour le Service des travaux publics, tel que prévu au plan triennal d'immobilisations pour l'année 2018 aux numéros 23 et 24 et autorisant un emprunt à long terme pour ce faire.

ADOPTÉE

158-2018

ADOPTION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT POURVOYANT À DÉCRÉTER UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT POUR L'ACHAT DE MACHINERIE ET D'ÉQUIPEMENTS

ATTENDU qu'il s'avère nécessaire pour le Service des travaux publics de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier de faire l'acquisition d'une chenille de déneigement pour trottoirs et d'une camionnette;

ATTENDU que le coût de ces acquisitions est estimé à 270 000 \$;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'effectuer un emprunt de 270 000 \$ pour en payer le coût;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland

ET RÉSOLU que ce conseil adopte le présent projet de règlement portant le numéro APR-90-2018 lequel ordonne et statue comme suit :

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO APR-90-2018

ARTICLE 1 ACQUISITION

Le conseil est autorisé à effectuer l'achat d'une chenille de déneigement pour trottoirs et d'une camionnette le tout comme précisé et estimé au document préparé en date du 8 mars 2018 par monsieur Pierre Roy, directeur adjoint aux travaux publics, lequel document est annexé au présent règlement sous la cote « Annexe A » pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 2 DÉPENSE AUTORISÉE

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 270 000 \$, pour les fins du présent règlement, cette somme incluant le coût des acquisitions décrites à « l'Annexe A », les frais d'emprunt, les imprévus et les taxes nettes.

ARTICLE 3 EMPRUNT AUTORISÉ

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 270 000 \$, sur une période de huit ans.

ARTICLE 4 TAXE SPÉCIALE

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la ville, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 MARS 2018

ARTICLE 5 EXCÉDENT

S'il advient que le montant d'une appropriation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour lesquelles l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6 CONTRIBUTION OU SUBVENTION

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.

ARTICLE 7 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

ADOPTÉ À SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER,
CE 12^e JOUR DU MOIS DE MARS DEUX MILLE DIX-HUIT.

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
GREFFIER

ADOPTÉE

**AVIS DE MOTION : CONSTRUCTION D'UNE RUE ENTRE LES RUES
EDWARD-ASSH ET DU LEVANT**

Monsieur le conseiller Sylvain Ferland donne avis de motion de la présentation à une séance ultérieure d'un règlement décrétant des travaux de construction d'une rue parallèle dans le parc industriel et autorisant un emprunt pour ce faire.

AVIS DE MOTION : TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA ROUTE DE LA JACQUES-CARTIER ET DE LA RUE VANIER

Monsieur le conseiller Sylvain Ferland donne avis de la présentation à une séance ultérieure d'un règlement décrétant des travaux sur la route de la Jacques-Cartier.

Les travaux consisteront à :

- Remplacer les conduites d'aqueduc et d'égout;
- Construire un égout pluvial et de nouveaux émissaires pluviaux;
- Construire un trottoir et une bordure en béton;
- Reconstruire la structure de chaussée et le pavage.

Des travaux seront également effectués sur la rue Vanier :

- Remplacer les conduites d'aqueduc et d'égout;
- Construire un nouvel émissaire pluvial;
- Reconstruire la structure de chaussée et le pavage.

Le règlement prévoira également le détournement des eaux pluviales qui proviennent du secteur des rues du Torrent et Anne-Hébert vers le nouvel émissaire pluvial de la rue Vanier.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 MARS 2018

Finalement, le règlement prévoira une participation du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, l'appropriation d'une subvention du fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées et un emprunt.

159-2018 AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE DE DÉNEIGEMENT AVEC LA VILLE DE LAC-SERGENT

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland
ET RÉSOLU d'autoriser la signature par le maire et le directeur général et greffier d'une entente entre la Ville de Lac-Sergent et la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, relativement à l'entretien d'hiver du chemin Tour-du-Lac Sud sur le territoire de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

Ladite entente est d'une durée de trois ans, soit pour les hivers 2017-2018 à 2019-2020.
ADOPTÉE

160-2018 CONFIRMATION DE FIN DES TRAVAUX ROUTE DES ÉRABLES

ATTENDU qu'il y a lieu de présenter une demande de versement de l'aide financière consentie en vertu d'une entente dans le cadre du Programme Réhabilitation du réseau routier local – volet Redressement des infrastructures routières locales (dossier RRRL-2015-002);

ATTENDU la recommandation de réception définitive de la firme Génio en date du 8 juin 2017 pour les travaux de réfection d'une partie de la route des Érables;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland
ET RÉSOLU que le conseil de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier confirme la fin des travaux exécutés sur la route des Érables pour un montant subventionné de 720 346 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports;

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'autoriser la trésorière, madame Julie Cloutier, à soumettre la demande de versement d'aide financière du Programme Réhabilitation du réseau routier local – volet Redressement des infrastructures routières locales.

ADOPTÉE

161-2018 IMMATRICULATION DES VÉHICULES

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland
ET RÉSOLU d'autoriser un paiement de 39 349,65 \$ à la Société de l'assurance automobile du Québec pour l'immatriculation des véhicules du Service des travaux publics, du Service incendie, du Service de sécurité civile, du Service des premiers répondants, du Service d'hygiène du milieu et du Services parcs et bâtiments pour la période du 26 janvier 2018 au 31 mars 2019.

IL EST DE PLUS RÉSOLU de répartir cette dépense de la façon suivante :

Poste budgétaire	Description	Dépense 2018	Budget 2018	Dépense 2019
02-320-00-965	Immatriculation Travaux publics été	10 124,58 \$	13 325,00 \$	3 374,86 \$
02-330-00-965	Immatriculation Travaux publics hiver	10 124,59 \$	14 100,00 \$	3 374,86 \$
02-220-00-965	Immatriculation Incendie	3 563,91 \$	6 500,00 \$	1 187,97 \$



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 MARS 2018

02-230-00-965	Immatriculation Sécurité civile	672,65 \$	900,00 \$	224,22 \$
02-290-00-965	Immatriculation Premiers répondants	435,05 \$	580,00 \$	145,02 \$
02-412-10-965	Immatriculation Hygiène du milieu	1 016,84 \$	1 065,00 \$	338,95 \$
02-701-50-965	Immatriculation Parcs et Bâtiments	3 574,62 \$	5 100,00 \$	1 191,54 \$
	TOTAL	29 512,24 \$	41 570,00 \$	9 837,41 \$

ADOPTÉE

162-2018

**DEMANDE D'AUTORISATION DES FORCES ARMÉES CANADIENNES DE
CIRCULER SUR LES ROUTES DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-
CARTIER**

ATTENDU l'exercice militaire ayant pour but d'entraîner les plongeurs de combats;

ATTENDU que le 5^e Régiment de génie de combat de la base Valcartier effectuera cinq plongées dans le Lac Saint-Joseph, à la Station touristique Duchesnay, entre le 22 mai et le 6 novembre 2018.

ATTENDU la demande du Caporal-Chef Éric Laprade, sous-officier de plongée du 5^e Régiment de génie de combat des Forces armées canadiennes, en date du 22 février 2018, pour obtenir l'approbation du conseil municipal pour circuler sur certaines routes de la ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier avec des véhicules militaires, les 22 mai, 31 juillet, 2 octobre, 23 octobre et 6 novembre 2018;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland

ET RÉSOLU d'autoriser le 5^e Régiment de génie de combat à circuler avec des véhicules militaires sur les routes de la Jacques-Cartier, Montcalm, de Fossambault, de Duchesnay et Montée de l'Auberge aux dates énumérées ci-dessus.

ADOPTÉE

AUTRES SUJETS

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à l'article 322 de *la Loi sur les cités et les villes*, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.

163-2018

AJOURNEMENT AU 26 MARS 2018

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade

ET RÉSOLU d'ajourner la séance du mois de mars au 26 mars, à 19 h 30.

L'assemblée est levée à 20 h 23.

ADOPTÉE

PIERRE DOLBEC
MAIRE

MARCEL GRENIER
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 MARS 2018

